

Structure et fonctionnement du marché céréalier espagnol

Briz J.

in

Lerin F. (ed.).
Céréales et produits céréaliers en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II

1986
pages 243-250

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI920106>

To cite this article / Pour citer cet article

Briz J. **Structure et fonctionnement du marché céréalier espagnol**. In : Lerin F. (ed.). *Céréales et produits céréaliers en Méditerranée*. Montpellier : CIHEAM, 1986. p. 243-250 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DU MARCHE CEREALIER ESPAGNOL

Julian BRIZ

*Département de commercialisation des produits agricoles ETS.
Ingénieurs agronomes, Université Polytechnique - Madrid.*

I. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA PRODUCTION.

Depuis le début des années 1920, les superficies cultivées en céréales ont diminué d'un demi-million d'hectares. Cependant, l'importance de ce recul varie selon les productions, ainsi, les céréales de printemps (maïs et sorgho) sont moins concernées par ce phénomène que celles d'hiver (blé, orge, avoine et seigle). Les premières se sont déplacées des terres humides du nord du pays vers les terres irriguées d'Andalousie, d'Extremadure et de la vallée de l'Ebre ; dans certains cas, la diminution des surfaces en maïs a été compensée par l'accroissement de celles en sorgho. Quant aux céréales d'hiver, la production s'est concentrée sur les espèces principales (blé et orge) qui sont cultivées dans des régions spécifiques.

Les surfaces consacrées à la culture du blé ont diminué au profit, principalement, de celles en orge : ainsi, elles ont évolué de 4,2 millions d'hectares dans les années 60 à 2,3 millions d'hectares. Le niveau de la production s'est cependant maintenu à 4,5 millions de tonnes, du fait de l'accroissement des rendements qui, sur la même période, passent de 11 quintaux/ha à 16 quintaux/ha. Cette amélioration de la production résulte de l'utilisation de nouvelles techniques et de l'emploi d'engrais, de machines et de produits phytosanitaires.

Les superficies en orge ont progressé de 1,5 million d'hectares en 1967 à 3,9 millions en 1984, tandis que la production a augmenté conjointement pour atteindre le niveau record de 10,2 millions de tonnes en 1984. Parmi les facteurs qui ont favorisé cette expansion, nous pouvons citer l'utilisation de nouvelles semences importées, l'accroissement de 39% du prix garanti (1965) et l'octroi de subventions à l'achat d'intrants.

En ce qui concerne le maïs, le volume de la production a progressé plus rapidement que les surfaces, en raison de l'utilisation de maïs hybride et d'engrais. La politique agricole qui a sous-tendu cette expansion de la culture a pris diverses formes :

- au début des années 1970, un plan de développement du maïs dans le nord de l'Espagne fut mis en place. Mais ses résultats ont été décevants, du fait des difficultés d'implantation des variétés hybrides,
- les prix d'achat au producteur sont fixés à un niveau supérieur à celui du marché. Il s'agit, en quelque sorte, d'un système de « deficiency payments » qui, depuis peu, a été élargi aux autres céréales.

Du point de vue de la localisation géographique des productions, la culture du blé est particulièrement importante en Andalousie et dans les deux Castille, tandis que l'orge se concentre dans la Castille-Leon (40%), la Castille-Manche (21%) et l'Aragon (14%).

La culture en sec du maïs est fréquente en Galice (20%), où elle est principalement destinée à l'autoconsommation. Le maïs commercialisé est essentiellement produit sur les terres irriguées et des régions comme l'Andalousie (18%) et l'Extremadure (18%) ont fortement développé leur production grâce à l'utilisation de semences hybrides ; cette expansion reste cependant limitée par la concurrence de la betterave à sucre et celle du coton.

II. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL.

1. La meunerie.

Ce secteur traditionnel rencontre plusieurs types de problèmes. Tout d'abord sa compétitivité vis-à-vis de ses homologues de la CEE subit des handicaps : dimensions inadéquates des usines ; emploi dans certaines entreprises de technologies dépassées ; et capacité de stockage insuffisante.

En 1982, la capacité de mouture est de 33 millions de tonnes par jour, avec une concentration sensible en Andalousie (2241 t), Castille-Leon (2045 t), Castille-La Manche (1668 t) et Catalogne (1280 t). On assiste cependant à un décalage important entre la localisation de la production et celle de l'industrie du blé. Ainsi, dans certaines régions (entre autres, celles de Valence, de Madrid, des Baléares et de Rioja), la capacité d'écrasement dépasse le volume de la récolte tandis qu'ailleurs (Andalousie, Aragon et Castille-Leon), la situation est inverse. Et, conséquence de cette dissymétrie, on observe une circulation intense des grains entre les différentes zones du pays.

2. L'industrie de l'alimentation animale.

La demande d'aliments pour bétail a fortement augmenté au cours des dernières décennies, du fait des modifications survenues dans les habitudes alimentaires de la population espagnole. Ainsi, comme l'indique le tableau de l'annexe 2, la valeur de la production d'aliments pour animaux progresse de 88 milliards de pesetas en 1968 à 144 milliards quinze ans plus tard, soit une augmentation de 64%.

L'analyse des différents types d'aliments fait apparaître la prépondérance des aliments composés (voir annexe 3) qui, en 1982, représentent 70% du total contre 15% pour les céréales et 8% pour les oléagineux. Au cours de la période 1979-1982, 40% de la consommation de ces produits a été assurée par les porcs, 35% par les volailles et 20% par les bovins (voir annexe 4).

L'industrie de l'alimentation animale présente une forte concentration géographique, tant au niveau du nombre d'établissements qu'à celui du volume de la production. Ainsi, cinq provinces (Lerida, Barcelone, Madrid, Tarragone et Murcie), dont trois situées en Catalogne, réalisent environ un tiers de la production.

De la même façon que pour la meunerie, on assiste à une distorsion entre la localisation des régions productrices de céréales fourragères et celle des usines situées à proximité des centres de consommation ou des ports d'importation.

3. Les autres industries.

La brasserie et la malterie utilisent également d'importantes quantités de grains et concurrencent l'industrie de l'alimentation animale sur les marchés des céréales en consommant un demi-million de tonnes par an. Leur niveau technologique et organisationnel est semblable à celui des autres entreprises européennes.

Autre secteur à prendre en compte, celui de l'industrie du maïs qui comprend deux branches différentes. La première utilise la « voie sèche » sans rencontrer de grands problèmes sur le marché espagnol tandis que la seconde, employant la « voie humide », se heurte à des difficultés soit dans la gestion du marché, soit du fait de la concurrence de certains produits (dextrine, amidon, sucre,...).

III. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DU SECTEUR COMMERCIAL.

Le marché espagnol des céréales est sérieusement contrôlé par des mécanismes publics ; pour certains produits comme le blé, le gouvernement administre le commerce à travers des organismes tels que le FORPPA et le SENPA.

Schématiquement, plusieurs possibilités se présentent à l'agriculteur pour la commercialisation de sa récolte :

- vente directe à l'organisme public (le SENPA), dans les silos de celui-ci et à un prix garanti fixé à l'avance,
- vente aux entités collaboratrices du SENPA qui, en retour, reçoivent une aide financière de l'Etat,
- « dépôts définitifs » stockés par les agriculteurs dans leurs propres silos, mais qui sont la propriété de l'Etat. Ce dernier paye 80% de la valeur du dépôt à la signature du contrat et 20% à la réception de la marchandise,
- « dépôts provisoires » fonctionnant sur le même principe que la formule précédente, sauf que le producteur a la possibilité de vendre sa récolte sur le marché libre, en remboursant ce qu'il a déjà reçu du SENPA,
- « certificat de dépôt » : ce nouveau mécanisme est en vigueur depuis 1984 et concerne le marché du blé uniquement. En échange de la production qu'il reçoit, le SENPA délivre un certificat qui peut être négocié sur le marché. A tout moment, l'agriculteur peut reprendre son blé, payant alors au SENPA les frais de stockage,
- stockage privé : il est courant pour les céréales autres que le blé et devrait augmenter cette année.

Le fonctionnement du marché céréalier est très influencé par les différents mécanismes de gestion mis en place, notamment la fixation des prix et la législation sur les qualités standards. Les prix établis par les pouvoirs publics réduisent les marges commerciales à un niveau tel qu'elles ne sont pas suffisantes pour financer les frais de transport et de stockage et les coûts financiers. Ainsi, le SENPA reste le seul agent de la commercialisation des céréales puisque les entreprises privées ne sont pas en mesure d'être compétitives.

Pour ce qui est de la législation sur les qualités, elle est peu réaliste car elle se fonde exclusivement sur les variétés, sans prendre en compte les critères de qualité commerciale.

Enfin, la séparation entre les zones de production et celles de consommation accroît la longueur des circuits de commercialisation et donc le coût de celle-ci.

IV. LA CONSOMMATION DE CEREALES.

La demande espagnole en céréales s'est nettement modifiée au cours des dernières années, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. La hausse du niveau de vie induit, en effet, une consommation accrue de produits animaux (viande, lait...), et une moindre demande en hydrates de carbone, d'où une augmentation sur le marché céréalier, de la part des produits destinés à l'alimentation animale.

Le blé est essentiellement utilisé dans l'alimentation humaine (3,5 millions de tonnes par an), le solde étant absorbé à parts égales par l'alimentation animale et les semences (400 000 tonnes chacun).

En ce qui concerne l'orge, l'alimentation animale représente 85% de la consommation, la malterie, la brasserie et les semences se partageant le reste.

Le maïs est destiné à 90% à l'alimentation des animaux, principalement porcs et volailles. Le reste est utilisé par l'industrie des sous-produits du maïs.

V. ORGANISATION ET GESTION DU MARCHÉ INTERIEUR.

Chaque année, le plan céréalier détermine les mécanismes de commercialisation, les interventions gouvernementales, les niveaux de prix, les normes de qualités standards, etc...

D'une certaine façon, le système est semblable à celui de la CEE, bien qu'il y ait encore des modifications à y apporter pour qu'il corresponde exactement au schéma « silo ». Les prix fixés par les pouvoirs publics comprennent : le prix garanti, le prix indicatif, le prix de référence et le prix maximum qui correspond au prix minimum des importations à l'entrée dans le pays. Les mesures d'intervention publique sont gérées par le FORPPA (Fonds d'Orientation et de Gestion des Produits Agricoles et des Prix) et exécutées par le SENPA (Service National des Produits Agricoles).

L'Etat intervient également par des subventions à l'utilisation de certains intrants : engrais, herbicides, semences certifiées.

En 1984, avec la libération du marché du blé, se dessine la perspective d'une nouvelle organisation de la commercialisation, semblable pour toutes les céréales et permettant l'utilisation du blé pour l'alimentation animale.

VI. ORGANISATION ET CONDITIONS DU COMMERCE EXTERIEUR.

Le commerce extérieur du mil et du millet est entièrement libre, tandis que les importations de céréales fourragères (sorgho, maïs, orge) peuvent être effectuées par des entreprises privées dans le cadre du système des « Derechos reguladores » semblable à celui des prélèvements de la CEE. Seul le blé en grain, la farine et la semoule sont soumis, pour leur commerce extérieur, au monopole d'Etat, ceci jusqu'à la fin d'une période transitoire à l'issue de laquelle le marché intérieur sera prêt à affronter la concurrence étrangère. D'autre part, il existe des taxes sur les activités d'importation et d'exportation.

La dépendance du marché céréalier espagnol vis-à-vis de l'extérieur est importante, notamment pour le maïs (1). Les importations de céréales fourragères augmentent depuis 1970, avec un maximum de 7,3 millions en 1982, tandis que, durant la période 1970-1983, la consommation a doublé. Ce taux d'autosuffisance est d'environ 40%. L'origine des importations de céréales fourragères est essentiellement américaine (77% en 1983) puis argentine, canadienne et française.

EN CONCLUSION.

Il nous semble nécessaire d'effectuer quelques remarques à propos des conséquences sur le marché céréalier de l'adhésion de l'Espagne à la CEE. En dehors du processus d'intégration, actuellement en cours de négociation, une profonde restructuration du marché s'avère nécessaire ; elle s'effectuera d'autant plus vite si un accord est rapidement conclu.

Les points les plus sensibles du marché céréalier et les évolutions les plus probables sont les suivantes :

- l'adaptation de la législation espagnole à celle de la CEE, notamment par une diminution de l'intervention de l'Etat. Cependant, aucun changement n'est à attendre dans les mécanismes de régulation du marché du blé,
- la modification des prix en fonction de la valeur de la peseta au moment de l'adhésion. Actuellement, les niveaux des prix garantis sont semblables en Espagne et dans la CEE ; par contre, le prix minimum d'entrée des importations est plus élevé dans la Communauté (la différence est de 18% pour le maïs et de 29% pour l'orge). L'adhésion devrait donc avoir un effet incitatif sur la production et entraîner une souplesse accrue des activités commerciales, du fait d'une marge plus grande entre les prix minimum et les prix maximum,

Ceci pourrait provoquer :

- une augmentation de la rentabilité de certaines exploitations, favorisant la concentration du secteur productif et le rendant plus apte à se mécaniser et à utiliser des techniques nouvelles, et donc plus compétitif,
- la relocalisation de la production céréalière à l'intérieur du pays en fonction des capacités productives des différentes régions, des ressources économiques dont elles disposent et de leurs caractéristiques agraires et climatiques. Ainsi, il y aura probablement une extension du blé dans l'ouest de l'Andalousie, de l'orge dans le centre et le Duero, du maïs en Extremadure, Aragon et Andalousie,
- l'amélioration de la qualité de la production (particulièrement celle du blé) devrait permettre une adaptation rapide aux exigences du marché européen,
- la réorientation de l'approvisionnement de l'élevage vers une utilisation plus importante de la production nationale, notamment dans le cas de systèmes extensifs (parcours),

- l'incitation au renforcement de la recherche, fondamentale et appliquée, tant au niveau de la production (nouvelles variétés, techniques culturales,...) qu'à celui de la transformation et de la commercialisation,
- une meilleure substitution entre les différentes céréales, blé compris, dans la fabrication d'aliments pour animaux ; ceci sur la seule base des prix et des indices nutritionnels (schéma Silo),
- une modification du marché selon les mesures appliquées respectivement aux céréales fourragères et aux produits riches en protéines. D'un côté, une libéralisation des importations de soja est probable mais, de l'autre, des programmes se mettent en place, visant à développer la production de protéagineux (carthame, vesce, tournesol etc...) plus adaptés aux sols et au climat du pays,
- la réorientation du commerce extérieur, avec une diminution de la place des Etats-Unis et de l'Argentine et un accroissement de celle de la Communauté, en raison du caractère protectionniste de la Politique Agricole Commune,
- un effort d'organisation nécessaire de la part des agriculteurs afin d'accroître leur pouvoir de négociation et leur responsabilité dans l'organisation des marchés,
- la concentration des secteurs de la transformation et de la commercialisation des céréales, du fait de la centralisation du pouvoir par les hommes d'affaires et de la pénétration de capitaux européens.

NOTE

(1) : le soja, produit nécessaire à l'alimentation animale, est également importé en grande quantité.

BIBLIOGRAPHIE

- GARCIA (T.). - *Consecuencias sobre las Agriculturas Regionales de la Adesion de España a la CEE*, Thèse de Doctorat, ETSIA, Madrid, 1984
- FORPPA. - *Informe sobre la situacion, evolución del sector de cereales y leguminosas en la campaña 1982-83, 1983. - La comercialización en el sector de cereales, 1983*
- MINISTERIO DE AGRICULTURA. - *Anuario Production Agraria, 1982. - Informe sobre el sector de cereales, 1983. - Boletín Mensual de Estadística*, différents numéros
- WORLD GRAIN, « *European wheat progress* », novembre/décembre 1984.

**ANNEXE 1 : PRODUCTION DE CEREALES D'HIVER
DANS LES REGIONS LES PLUS IMPORTANTES**

	Blé						Orge					
	1982		1983		1984*		1982		1983		1984*	
	(1000t)	%										
Castilla-Léon	829	19	1 765	41	1 774	30	1 672	32	3 281	50	3 973	39
Aragón	463	10	389	9	546	9	935	18	785	12	1 455	14
Andalucía	1 784	40	949	22	1 882	32	501	9	331	5	775	7
Castilla Mancha	518	12	424	10	680	11	1 129	21	1 041	16	2 150	21
Cataluña	238	5	197	4	305	5	402	8	303	5	667	6
Régions	3 832	86	3 724	86	5 187	87	4 639	86	5 741	88	9 020	87
Ensemble de l'Espagne	4 410	100	4 330	100	5 932	100	5 270	100	6 570	100	10 251	100

* : Données provisoires.

Source : Ministère de l'Agriculture de la Pêche et de l'Alimentation.

**ANNEXE 2 : EVOLUTION, EN VALEUR, DES CEREALES
DESTINEES A L'ALIMENTATION ANIMALE (1968-1982)**

Années	Valeur des céréales destinées à l'aliment. animale (Mil.pesetas)	Index des prix à la consommation (1976 = base 100)	A/B (en mil. de pes. de 1976)
	(A)	(B)	
1968	39 428	44,6	884
1969	44 650	45,5	981
1970	52 337	48,1	1 088
1971	54 210	52,1	1 040
1972	60 648	56,4	1 075
1973	83 643	62,8	1 331
1974	108 640	72,7	1 494
1975	107 270	85,0	1 262
1976	132 181	100,0	1 321
1977	174 140	124,0	1 398
1978	200 881	149,1	1 347
1979	228 854	172,5	1 326
1980	262 063	199,3	1 316
1981	318 966	228,4	1 399
1982	376 363	261,2	1 441

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'alimentation.

**ANNEXE 3 : EVOLUTION DE LA COMPOSITION DES ALIMENTS POUR ANIMAUX
(1964-1982) (EN MILLIONS DE PESETAS)**

Années	Aliments composés	Céréales	Oléagineux	Autres	Total
1964	12 141	7 209	258	3 867	23 475
1965	13 934	6 719	360	3 610	24 623
1966	17 336	11 246	2 269	4 127	34 978
1967	19 582	11 709	2 780	5 059	39 130
1968	21 806	8 807	4 337	4 478	39 428
1969	26 030	7 977	5 999	4 644	44 650
1970	34 101	7 596	6 057	4 583	52 337
1971	35 707	8 385	5 065	5 053	54 210
1972	40 689	7 951	7 792	4 216	60 648
1973	53 244	13 861	11 856	4 682	83 643
1974	66 279	23 285	13 305	5 771	108 640
1975	69 683	20 732	9 285	7 570	107 270
1976	72 630	27 853	18 624	13 074	132 181
1977	99 859	35 677	24 121	14 483	174 140
1978	121 753	34 905	27 749	16 474	200 881
1979	152 001	35 791	22 455	18 607	228 854
1980	197 834	27 539	18 927	17 763	262 063
1981	227 211	45 913	25 474	20 368	318 966
1982	265 332	58 928	30 041	22 062	376 363

Source : Ministère de l'Agriculture de la Pêche et de l'Alimentation.

ANNEXE 4 : UTILISATION DES ALIMENTS PAR CATEGORIES D'ANIMAUX

	1979		1980		1981		1982	
	(1000t)	%	(1000t)	%	(1000t)	%	(1000t)	%
Bovins	1 868	18	1 845	16	2 475	21	2 487	19
Ovins	382	4	416	4	518	4	596	5
Porcins	4 076	39	4 483	40	4 485	35	4 766	37
Volailles	3 599	34	3 864	35	4 560	36	4 358	34
Autres	504	5	530	5	561	4	711	5
Total	10 429	100	11 138	100	12 599	100	12 918	100

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

ANNEXE 5 : REPARTITION DES USINES D'ALIMENTATION ANIMALE
 DANS LES PROVINCES LES PLUS IMPORTANTES

	Nombres d'usines								Valeur de la production (en milliards de pesetas)							
	1978		1979		1980		1981		1978		1979		1980		1981	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%
Barcelona	38	7	67	10	65	10	49	7	15	10	22	11	21	9	20	7
Tarragona	35	6	36	5	37	5	38	6	12	8	16	8	20	9	27	9
Madrid	26	4	25	4	26	-	30	4	8	5	8	4	9	4	13	4
Murcia	26	4	30	5	31	-	33	4	2	1	3	2	4	2	6	2
Lerida	49	9	67	10	72	11	71	10	16	10	24	12	32	14	34	11
Total	174	30	225	34	221	34	221	31	53	34	73	37	86	38	100	33
Ensemble du pays	572	100	645	100	675	100	689	100	151	100	193	100	222	100	299	100

Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

 ANNEXE 6 : EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DE LA CONSOMMATION
 DE CEREALES FOURRAGERES : MAIS, ORGE ET SORGHO (1970-1983)

Années	Importation (1000 t) I	Evolution (1970 = base 100)	Consommation		I/C en %
			Nationale* (1000t) C	Evolution (1970 = Base 100)	
1970	2 156	100	7 275	100	29
1971	2 896	134	9 817	135	29
1972	5 414	251	8 938	123	60
1973	2 914	135	9 458	130	30
1974	7 534	319	12 165	167	62
1975	12 252	568	13 348	183	91
1976	3 957	183	11 552	159	34
1977	8 646	401	13 035	179	66
1978	4 807	225	15 193	209	32
1979	4 855	225	13 553	186	36
1980	5 752	267	16 956	233	34
1981	5 460	253	12 058	165	45
1982	7 269	337	14 945	205	49
1983	6 284	291	14 723	202	43

* Consommation nationale = production nationale + importations - exportations + variations de stocks.

Source : Ministère de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Calculs indépendants.